



## REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

\* \* \* \* \*

**Dans sa séance ordinaire du mardi 20 avril 2010, le Conseil municipal a voté les délibérations et résolutions suivantes :**

### **Délibération relative au crédit d'engagement en vue de la réalisation de la signalétique dans la ZIPLO, Plan-les-Ouates (D 75A-2010)**

Vu les demandes répétées de l'AZIPLO d'améliorer la signalétique dans la zone industrielle, tant s'agissant du repérage des rues que de la numérotation des bâtiments,

vu le projet initié en 2003 déjà, ayant fait l'objet d'une délibération N° 124, dont l'entrée en matière a été refusée par le Conseil municipal en date du 19 décembre 2006,

vu l'entrée en matière de la délibération D 75-2009 au Conseil municipal du 8 septembre 2009,

vu les nombreuses discussions en commission constructions et équipement et en commission ad hoc parcelles « piscine » ZIPLO,

vu l'exposé des motifs EM 75A-2010, daté du mois d'avril 2010, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire (APA) qui devra être déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

**par 14 oui, 6 non et 2 abstentions**

1. D'accepter la réalisation d'une signalétique dans la zone industrielle.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 150 000 F destiné à financer les travaux nécessaires à la réalisation de cette signalétique.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 150 000 F dans le compte des investissements, sous la rubrique n° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 150 000 F, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 62.331, « amortissement des crédits d'investissements du patrimoine administratif », de 2011 à 2020.

**Délibération relative à l'augmentation du rapport des surfaces de la parcelle N° 4409, demande définitive d'autorisation de construire N° DD 103'447-4 construction de 6 villas jumelles – couverts à voiture, à la route de Saconnex-d'Arve 11-11A, 13-13A, 15-15A, Plan-les-Ouates (D 102-2010)**

Vu la demande définitive en autorisation de construire N° DD 103'447-4, déposée le 16 février 2010 au département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par M. Enric NIETO, architecte, relative à la construction de 6 villas jumelles et couverts à voiture sous l'égide d'un concept Minergie,

vu le calcul du coefficient d'utilisation de la parcelle N° 4409 de 4448 m<sup>2</sup>, prévoyant un indice d'utilisation du sol de 34.16 %, en zone 5 pour les 6 villas projetées et de 25 % pour la maison de Maître existante,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitables et de terrain, taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%, respectivement entre 27,5% et 44% pour les projets de haut standard énergétique Minergie,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en 5<sup>e</sup> zone, ce rapport des surfaces de 34.16 % a pour incidence que l'autorisation sera, lors de son dépôt, conditionnée à l'acceptation d'une délibération par le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, conformément à la disposition précitée,

vu la demande spécifique du DCTI de soumettre cette demande préalable en autorisation de construire déjà au Conseil municipal, en raison de l'augmentation du rapport des surfaces sollicitée,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**REFUSE**

**par 14 non, 5 oui et 3 abstentions**

De donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction N° DD 103'447-4 pour la construction de 6 villas jumelles et couverts à voiture sur la parcelle N° 4409 de 4448 m<sup>2</sup>, prévoyant un indice d'utilisation du sol de 34.16 %, en zone 5.

**Le délai pour demander un référendum contre les délibérations votées acceptées expire le 28 mai 2010.**

\* \* \* \* \*

***En outre, le Conseil municipal a voté les résolutions suivantes :***

**Résolution pour un accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal (R12-2010)**

Considérant:

que plusieurs milliers d'enfants et de jeunes gens vivent en Suisse sans statut légal et qu'ils sont probablement des centaines dans le canton de Genève ;

que la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la Confédération en date du 24 février 1997 et entrée en vigueur le 26 mars 1997, en particulier son article 28 qui reconnaît le droit de l'enfant à l'éducation ;

que depuis de nombreuses années, l'école genevoise scolarise la grande majorité des enfants sans statut légal, leur permettant de suivre toutes les formations, à l'unique exception de l'apprentissage dual (mi-scolaire, mi-entreprise) et que le statut inaliénable de l'enfant requiert le droit à l'éducation sans discrimination aucune ;

que le Grand Conseil a accepté, le 19 mars 2010, la résolution R 603 « Initiative cantonale pour un accès à la formation professionnelle des jeunes sans statut légal » demandant au Conseil d'Etat du Canton de Genève d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale, en usant notamment de son droit d'initiative cantonale, afin que la Confédération se dote de bases légales permettant aux jeunes personnes sans statut légal d'accéder à l'apprentissage et à la formation professionnelle ;

vu l'article 29, alinéa 3 LAC et 44 du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

**par 19 oui et 3 abstentions**

De demander au Conseil d'Etat d'assouplir sa pratique et de délivrer aux jeunes sans statut légal des autorisations temporaires de travail pour la durée de leur apprentissage et de signer les contrats d'apprentissage y relatifs.

### **Résolution relative à l'engagement du personnel de la crèche VéloRouge de manière anticipée (R13-2010)**

Vu la délibération D 73-2009, votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvée par le Conseil d'Etat le 9 décembre 2009, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la création d'une crèche de 32 places dans les immeubles en construction sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et chemin de Champ-Joly 2 à 8 ;

vu l'exposé des motifs EM 73-2009 déposé parallèlement au projet de délibération, comprenant les explications techniques et financières en lien avec ce projet de crèche ;

vu la volonté d'ouvrir la crèche en janvier 2011, soit dès la fin de sa construction, qui devrait intervenir en décembre 2010.

Considérant :

que pour disposer du personnel nécessaire au fonctionnement de la crèche, tel que défini par le service d'évaluation des lieux de placement (ci-après ELP), le recrutement du personnel doit être mis en œuvre dès le printemps 2010, afin de pouvoir trouver du personnel compétent ;

que seuls les montants liés à des engagements devant intervenir en 2010 ont été inscrits au budget 2010, soit une directrice ou un directeur à 50 % (octobre 2010) et une éducatrice ou un éducateur à 100 % (décembre 2010) ;

qu'en raison de l'ouverture prévue en janvier 2011, il convient de procéder à des engagements anticipés par rapport à l'adoption, par le Conseil municipal, du budget 2011, qui devrait intervenir en novembre 2010 ;

que la première estimation des coûts liés aux ressources humaines indispensables pour l'ouverture de la crèche date de l'été 2009 et figure dans l'exposé des motifs précité, pour un montant de 1 087 100 F ;

que cette estimation a été revue sur les points suivants :

- l'engagement de 2 assistant-e-s socio-éducatives en place d'aides,
- l'augmentation (annoncée, mais non chiffrée dans l'EM 73-2009) du taux d'activité de la directrice ou du directeur (poste à 70%) et de la ou du secrétaire (poste à 30 %),
- et l'intégration du salaire d'un poste de concierge (poste à 60%) prévu initialement sous forme de prestations de tiers (nettoyage par une entreprise avec un montant sous-évalué) ;

que l'entier de ces modifications provoquent un surcoût de 196 200 F, soit un total pour le personnel, selon l'échelle de traitement de Plan-les-Ouates, de 1 283 300 F.

Sur la base du préavis favorable à l'unanimité de la commission famille, écoles et enfance du 15 avril 2010 ;

et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

**par 20 oui, 1 non et 1 abstention**

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder à l'engagement anticipé du personnel, pour permettre l'ouverture de la crèche VéloRouge en janvier 2011.
2. D'accepter d'ores et déjà que soit inscrit, par le Conseil administratif, au projet de budget 2011, un montant de 1 283 300 F + l'indexation des salaires estimée en septembre 2010.
3. De charger le Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour disposer du personnel nécessaire et compétent dès l'ouverture de la crèche, en janvier 2011.

### **Résolution relative au projet de développement de la zone sportive et de loisirs dans le secteur des Cherpines (R14-2010)**

En vue du développement du secteur des Cherpines, le Conseil municipal a accepté en avril 2009 l'ouverture d'un crédit d'étude de 250 000 F destiné à financer l'animation d'un groupe de travail ayant pour mission d'identifier et d'affiner les besoins dans les axes sports-loisirs-études-entreprises-logements par le biais d'études et de rendre un rapport intégrant une explication de chaque projet, une justification des besoins, les conditions nécessaires à sa réalisation, ainsi qu'un plan financier.

A l'issue des différentes réunions et du recensement des résultats des études, un rapport de synthèse devait être réalisé par le Conseil administratif à l'attention du Conseil municipal pour servir de base au cahier des charges du concours du Plan Directeur de Quartier.

Une année après, le Conseil municipal relève qu'il n'a reçu ni rapport, ni résumé officiel des diverses séances du groupe de travail susmentionné. Dans le même temps, les premiers rendus du mandat d'études parallèles lancé conjointement par l'Etat et les communes de Confignon et Plan-les-Ouates et devant aboutir sur le Plan Directeur de Quartier ont eu lieu récemment. Les deux bureaux retenus vont se lancer dans la seconde phase de ce mandat et rendront leurs travaux au début juillet prochain.

D'après ce qu'il est possible de lire dans la presse ou d'entendre ici ou là, les autorités communales ne sont perçues qu'au travers de la voix d'un représentant du CA ce qui ne reflète pas l'ensemble des élus de Plan-les-Ouates, raison pour laquelle les signataires de la présente ont décidé de prendre publiquement position afin que soit mieux expliqué l'état des démarches actuelles.

En effet, régulièrement sollicités par la population et n'étant pas tous au courant de l'avancée des projets, les membres du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, signataires de la présente résolution précisent qu'ils :

- sont favorables à la réserve de 5 ha faite pour la zone sportive et de loisirs prévue dans le cadre du projet de loi de déclassement du secteur des Cherpines;
- sont favorables au développement d'infrastructures dans la zone sportive existante dans le secteur des Cherpines pour répondre à des besoins d'infrastructures de proximité et/ou d'infrastructures sportives s'inscrivant dans une réflexion de planification cantonale;
- approuvent le projet de sport-études pour autant que les besoins soient avérés par le DIP;
- souhaitent que leur soit expliquée et démontrée l'articulation de la circulation sur l'ensemble du périmètre concerné, notamment en cas de réalisation d'infrastructures d'envergure, génératrices de déplacements continus et en masse;
- regardent d'un œil inquiet le projet de centre sportif présenté par la commune, notamment en regard du financement et du fonctionnement de celui-ci qui n'est absolument pas démontré à ce jour;
- ne souhaitent pas prendre à la charge de la commune, le fonctionnement de bâtiments d'envergure pouvant péjorer les finances communales en cas d'une éventuelle mauvaise passe ou faillite d'une société privée détentrice d'infrastructures sportives;
- souhaitent obtenir un retour détaillé sur les activités du groupe de travail animé par la commune;
- souhaitent connaître formellement le point de vue du Conseil administratif sur la volonté d'acquisition ou non par la commune des terrains à destination sportive et de loisirs, le cas échéant du type de montage financier qu'il a en vue pour leur développement par des entreprises privées;
- souhaitent que les études parallèles sur le secteur puissent être adaptables au cas où les projets de certains équipements seraient abandonnés, l'espace qui leur est actuellement dévolu devant toutefois rester à destination sportive et de loisirs;
- chargent le Conseil administratif de diffuser la résolution ci-dessous aux autorités cantonales concernées, à la commune de Confignon ainsi qu'au président du collège d'experts du MEP Aménagement de la Plaine de l'Aire, secteur des Cherpines.

**Pour les Socialistes :**

Geneviève Guinand Maître  
Virginie Rouiller-Maugué  
Richard Jeanmonod

**Pour les Libéraux :**

Pierre-Alain Gaud  
Cédric Epenoy  
Pierre-Antoine Rieben

**Pour les Radicaux :**

Fabienne Monbaron  
Olivier Broillet  
Roberto Righetti  
Joaquim Barbosa

**Pour les Démocrates-Chrétiens :**

Xavier Magnin  
Nicole Berthod Hutin  
Philippe Rochetin  
Jean-Claude Maillard  
Robert Chal  
Isabelle Willimann

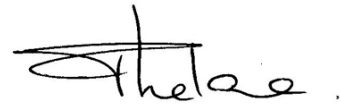
Résolution acceptée par 18 oui, 1 non et 3 abstentions.

\* \* \* \* \*

**Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

*Plan-les-Ouates, 27 avril 2010*

*La Présidente du Conseil municipal*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabienne Monbaron', with a stylized flourish at the end.

**Fabienne MONBARON**